



Union Musicale de Mardié-Bou

*Je découvre mon École de
Musique et mon Harmonie
dans ma commune.*

Le fonctionnement

Mon choix d'instrument

Mon inscription

Section École de Musique

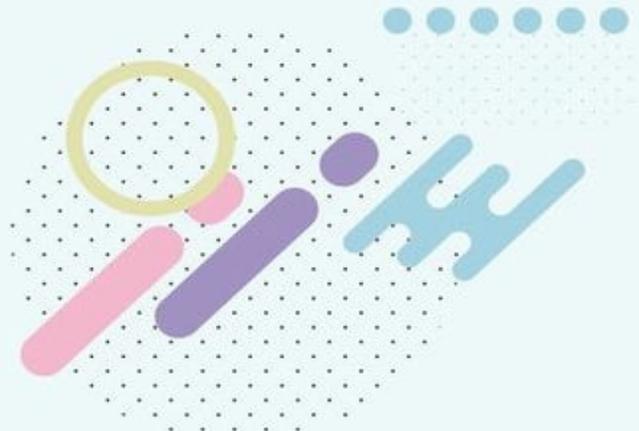


L'Orchestre d'Harmonie Emergence

Il se réunit tous les jeudis soirs de 20 H 15 à 22 H 15 , à la salle des fêtes de Bou.

Ses activités sont :

- L'organisation de concerts de musique sur les communes.
- La présence aux cérémonies officielles des communes.
- Des concerts à l'extérieur du département lors d'échanges avec d'autres harmonies.
- Déplacement sur Paris en participant à l'animation des Kiosques parisiens.
- Participation à des fêtes de villages, comme les carnivals, les corsos fleuris, dans le département ou à l'extérieur en cas de demande.
- Organisation de moments conviviaux.
- Anime une section théâtre.



La Flûte Traversière

Les instruments ci-dessous sont tous de la famille des instruments à vent, il faut donc souffler dans un bec ou une embouchure pour sortir des sons.



La flûte Traversière est peu encombrante car elle se démonte pour être rangée dans sa boîte de transport. Après quelques années de pratique, il est possible de jouer du piccolo.



La Clarinette

La Clarinette se démonte également en plusieurs morceaux. La clarinette basse est un modèle plus grave et un peu plus encombrante.



Le Saxophone



Seul le bec du saxophone se démonte pour le rangement. Le saxo Ténor et le saxo Baryton sont deux autres instruments plus grave de cette famille et plus volumineux.



La Trompette



La Trompette, hormis son embouchure ne se démonte pas pour le rangement dans son étui de transport. Plus petit et donc plus pratique, le cornet est privilégié pour les petits débutants.



Le Cor d'Harmonie

Le Cor d'Harmonie quant à lui a un son relativement aigu et son intérêt au sein d'une harmonie est important..



Le Trombone



C'est grâce à sa coulisse que l'on peut jouer du trombone, celle-ci se démonte et permet de le ranger dans une boîte d'environ 1 mètre de haut. Il existe également un trombone à piston mais il est peu utilisé.

L'Euphonium et le Tuba



L'Euphonium ou Tuba existe dans de nombreuses tonalités et de différentes tailles. Seul son embouchure se démonte pour la ranger.

L'Éveil Musical

L'école de Musique propose chaque année l'ouverture d'une classe d'éveil musical mais cette dernière ne voit pas le jour car trop peu de demandes.

Elle est ouverte pour les élèves de 6 ans, l'accueil actuel pour le premier cycle se faisant de préférence avec les enfants de 7 ans.

Il convient d'avoir 6 élèves pour ouvrir cette classe, aussi, nous recommandons aux familles d'en échanger afin de créer les circonstances favorables pour sa mise en place.

Dans tous les cas faites nous connaître vos souhaits d'inscriptions.

La Batterie

Voici la famille des percussions. Sur ces instruments, les baguettes sont nécessaires et remplacent le souffle.



La Batterie est utilisée uniquement en concert. Elle se compose d'au moins cinq fûts et trois cymbales.

Le Tambour



Le tambour lui, s'utilise en défilé mais également en concert. Pour pouvoir jouer du tambour il faut un baudrier pour le porter.

Une autre famille d'instruments, les claviers et les cordes

L'Accordéon



L'accordéon est un instrument à clavier et à vent car il a des touches de clavier et un soufflet pour le vent. Il est lourd et volumineux et pour commencer à en jouer lorsque l'on est enfant, il faut prendre un petit accordéon et le changer au fur et à mesure de la croissance.

Le Piano



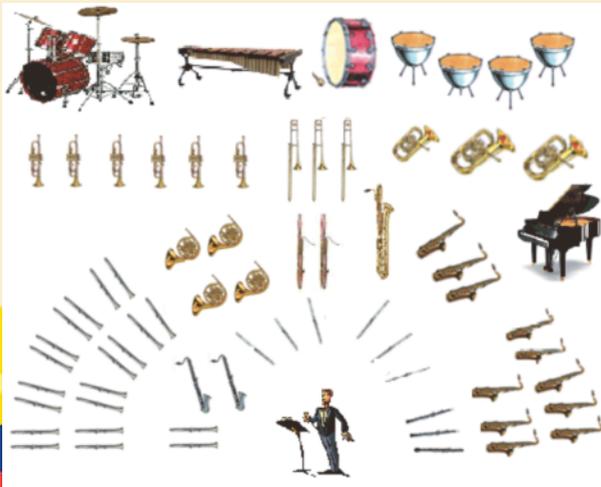
Le piano est un instrument faisant partie de la famille des claviers. Il existe plusieurs versions dont les pianos numériques de bonne facture pour l'apprentissage.

La Guitare



Dans la famille des instruments à cordes, la guitare est assez légère et il en existe différents modèles comme la guitare classique ou encore la guitare basse qui peut s'inclure dans une harmonie.

Lorsque je pratique mon instrument au sein d'une harmonie je ne suis pas placé au hasard mais selon un plan d'organisation tel que présenté ci-dessous.



Le Coursus de l'École de Musique

L'école de Musique de Mardié-Bou vous propose l'initiation, l'apprentissage et le perfectionnement au sein des différentes classes ouvertes.

À partir de l'âge de 6 ans pour l'initiation, de 7 ans pour le cursus normal, et tout âge y compris adultes retraités pour tout apprentissage d'un instrument.

Ce sont une dizaine d'instruments proposés et d'autres classes peuvent être ouvertes en fonction de la demande. Il en est de même pour la classe d'initiation qui est mise en place uniquement avec un effectif minimum.

Depuis 55 ans notre école de musique donne l'accès à la culture musicale, tous les professeurs sont diplômés à ce titre.

L'école permet d'accéder à la pratique collective au sein de l'Harmonie. Enfants, adultes, débutants ou musiciens confirmés peuvent rejoindre notre association.

Notre école est reconnue d'intérêt général, agréé Jeunesse Éducation Populaire, par le conseil départemental du Loiret dans le cadre de son schéma artistique. De plus l'école est adhérente à la Confédération Musicale de France, labellisée par le Ministère de la Culture.

Chaque cycle de 4 années est suivi en contrôle continu et un contrôle de fin d'année valide les passages dans la classe supérieure. La fin de cycle est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme de la CMF.

Pré-Cycle : Éveil Musical et Initiation, classes uniquement ouvertes avec un minimum de 5 inscriptions en raison du budget nécessaire à l'équilibre de ces classes.

1er Cycle de 4 années. **2ème Cycle** de 4 années.

3ème Cycle de 3 années pour l'obtention du Diplôme de Fin d'études.

Le Fonctionnement des Activités

Les activités suivent le cadre scolaire, à raison de 32 semaines de cours l'année.

Chaque élève inscrit suit différentes activités et ateliers :

- Éveil musical, atelier de 45 minutes par semaine.
- Formation Musicale (Solfège) en cours collectifs à raison d'une heure par semaine.
- Cours individuel d'instrument, 30 minutes par semaine, à l'exception du cours de tambour qui lui peut être collectif si plusieurs élèves de même niveau.
- À compter de la seconde année d'apprentissage de l'instrument, participation obligatoire à un atelier de pratique collective. L'orchestre des jeunes n'est pas systématiquement mis en place chaque année, cela dépend des effectifs des classes d'instruments.
- Les élèves participent à des auditions si celles-ci sont organisées ainsi qu'à des concerts de l'orchestre d'harmonie quand il se produit à l'occasion des animations de la commune. Dans ce cas, tous les élèves mineurs doivent être accompagnés par leurs parents ou toute personne habilitée à en assurer la garde.
- Les inscriptions sont recensées au mois de juin en souscrivant une adhésion qui vaut engagement pour l'année scolaire à venir. Paiement de l'adhésion à l'association.
- Début septembre avant la reprise des cours, le planning des cours est confirmé aux familles et élèves lors de permanences fixées chaque année.
- L'élève ou son représentant légal s'engage à acquitter la totalité des droits d'inscriptions pour l'ensemble de l'année. Le paiement des cours a lieu à la rentrée scolaire, aucun remboursement n'est accordé en cas d'abandon.

Les Enseignements

Les activités suivent le cadre scolaire, à raison de 32 semaines de cours l'année.

Chaque élève inscrit suit différentes activités et ateliers :

- Éveil musical, atelier de 45 minutes par semaine.
- Formation Musicale (Solfège) en cours collectifs à raison d'une heure par semaine.
- Cours individuel d'instrument de 30 minutes par semaine.
- Pour certains instruments il peut être pratiqué des cours collectifs le cas échéant.
- Classe de Flûte.
- Classe de clarinette.
- Classe de Saxophone.
- Classe de Cuivres, Trompette, Trombone, Euphonium.
- Classe de percussions, Tambour et Batterie, enseignement jumelé obligatoire.
- Classe d'Accordéon.
- Classe de Piano.
- Classe de Guitare.

Attention certaines classes pouvant être complètes, l'accès à ces dernières fait l'objet d'une liste d'attente pour l'année suivante.

Les Modalités d'inscriptions

Les activités suivent le rythme scolaire.

- Les inscriptions se font au mois de juin de manière à pouvoir organiser l'ensemble des cours, connaître l'emploi du temps disponible de chaque professeur au sein de notre école.
- Il ne sera pris en compte de nouvelles inscriptions en septembre que dans la limite des places disponibles pour l'instrument souhaité.
- Tout au long de l'année vous pouvez contacter l'association pour faire connaître vos souhaits à prendre en compte lors de l'année scolaire suivante.
- Un bulletin d'inscription est à remplir au mois de juin avec le paiement de l'adhésion à l'association.
- Le montant des cours est transmis au mois de septembre lors des permanences qui vous confirment les horaires et planning de cours.
- Il est remis aux familles le règlement intérieur sur le fonctionnement de la section école de musique.



Le Budget

Apprendre et pratiquer la musique nécessite un budget, variable selon l'instrument choisi.

- L'adhésion à l'association reste l'étape de base pour pratiquer cette activité. Son montant annuel est fixé chaque année par l'assemblée générale de l'Union Musicale de Mardié-Bou. Tarif actuel : 15.00 €

- La participation aux cours fait l'objet d'une tarification annuelle validée avant les inscriptions du mois de juin, compte tenu de l'enveloppe financière accordée par les municipalités afin d'encourager l'apprentissage de la musique.

- Deux catégories de tarifs, le premier pour les enfants de moins de 18 ans, le second pour les adultes.

- Au sein de ces deux catégories, nous avons un tarif pour l'éveil musical et la formation musicale seule, puis un tarif pour cours de solfège et instrument (le plus courant au sein de l'école) et enfin un tarif pour la pratique d'un instrument pour les adultes.

- Les instruments à vent et percussions assurant le renouvellement des générations au sein de l'harmonie sont davantage encouragés financièrement par rapport aux instruments de pratique individuelle n'ayant pas pour objectif la pratique musicale des amateurs.

Se renseigner sur les tarifs auprès de l'association ou lors des permanences d'inscription.

Le Budget suite

Modalités concernant l'instrument pratiqué :

Différentes possibilités sont proposées en fonction du choix des familles :

- La location de l'instrument :

L'école possède quelques instruments mais pas en grand nombre pour offrir la possibilité de location. Quand celle-ci est possible, un contrat de location est rédigé pour une année seulement, l'année suivante l'instrument doit pouvoir être mis à disposition de nouveaux élèves débutants.

- La location vente de l'instrument selon échancier mensuel sur 12 mois.

Dans ce cas il s'agit d'un instrument acheté neuf par l'association, qui déterminera les mensualités de location en fonction des souhaits des familles. Lorsque les remboursements auront été totalement effectués, l'instrument deviendra propriété entière de l'élève ou musicien.

- L'achat de l'instrument avec paiement au comptant ou en trois mensualités :

L'association peut accompagner l'achat de tout instrument neuf en fonction de ses lignes budgétaires, avec un paiement en quelques mensualités.

Pour certains instruments il n'y a pas d'autre possibilité que l'achat, exemple un piano au domicile des familles.

L'association pratique le règlement des cours en trois fois, paiement de l'ensemble à l'inscription.

Elle accepte les chèques vacances et les Pass Loisirs de la CAF.

Reconnue d'intérêt général, elle peut recevoir des dons et délivrer des rescrits fiscaux pour déduire des impôts.



Agrément préfecture n° W452001265

Agrément Jeunesse Éducation Populaire 45-11-022 JEP

N° Siret : 325 664 993 00012 - APE : 913 E

Adresse de correspondance :

48 Rue de la Petite Levée 45430 BOU

Adresse mail : hmb.45430@gmail.com

Contacts École de Musique : 06 75 27 05 76 et 06 86 82 95 86

